



Avril-Mai 2021

7^e circonscription du Bas-Rhin

Journal du Député

Patrick HETZEL



A quand la sortie du tunnel ?

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La publication de mon journal de député est l'occasion de vous faire partager régulièrement mon action parlementaire comme député de notre circonscription de Saverne/Sarre-Union.

Bien entendu, ce journal n'a pas la prétention de développer l'ensemble de mes actions de député mais il vous permet d'en avoir un aperçu. Je vous invite à consulter également mon site internet www.patrick-hetzel.fr qui développe de façon hebdomadaire un certain nombre de mes actions aussi bien auprès de vous qu'à l'Assemblée nationale.

Si l'Assemblée nationale a débattu de nombreux sujets, force est de constater que l'actualité a été surtout marquée depuis maintenant un an par l'épidémie de la COVID-19.

Depuis mars 2020, nous avons déjà connu trois confinements. Cette réalité est d'autant plus difficile à comprendre que l'arrivée des différents vaccins était censée permettre un retour à une vie "normale" ou presque, à l'image de ce qui se passe par exemple en Israël.

Si les difficultés du début de campagne de vaccination en France commencent à se résorber, nous restons encore loin de l'optimum. Le retard pris repousse d'autant la perspective de la sortie de crise. C'est d'autant plus malheureux,

que cela intervient après les échecs des masques puis des tests.

Tout cela a de très lourdes conséquences humaines avec des milliers de résidents en EHPAD qui continuent encore pour certains d'être privés de la visite de leurs proches. Pire, nombreux sont ceux qui, atteints de la COVID-19, ont affronté leur fin de vie dans une solitude dramatique. J'ai évidemment une pensée pour toutes ces personnes ainsi que leurs familles.

A cette souffrance humaine liée à la maladie s'ajoute aussi celle d'une jeunesse qui est confrontée à l'absence de vie sociale faute d'une généralisation suffisante de la vaccination à ce stade. Sans parler de l'impossibilité de poursuivre leur cursus de formation et une précarité qui s'installe pour nombre d'entre eux qui ne trouvent pas de stages, etc.

Plus que jamais, nous guettons collectivement l'horizon pour entrapercevoir un début de sortie du tunnel. Formulons ensemble le vœu, que grâce au déploiement progressif de la vaccination, qui s'est tellement fait attendre, des millions de Français puissent retrouver enfin un motif d'espoir. Nous en avons tous tellement besoin.

Bien sincèrement à vous,

Patrick HETZEL
Votre député

Ehpad : pour un droit de visite quotidien

Un grand nombre d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), ont été amenés à restreindre voire à interdire les visites aux résidents, créant des situations d'isolement extrême, de la détresse psychique et parfois des accompagnements de fin de vie humainement dramatiques.

Malgré tout le professionnalisme et toute l'attention portée par nos soignants aux résidents en EHPAD, rien ne remplace le contact avec les proches. Pour éviter de nouveaux drames, il convient de créer un droit de visite des familles et des proches, dont elles pourraient se prévaloir en cas de refus de la part de l'établissement.

C'est le sens de l'article unique de la proposition de loi cosignée par Patrick Hetzel, qui vise à inscrire dans le code de la santé publique que les membres de la famille et les proches des patients accueillis dans un établissement de santé ou des résidents d'un EHPAD bénéficient d'un droit de visite quotidien, sauf à ce que le patient ou le résident s'y oppose.

Parlement des enfants

Opération annuelle de l'Assemblée nationale, c'est la candidature des élèves de CM1-CM2 de Herbitzheim, accompagnés de leur enseignante Betty Muller, qui a été retenue cette année. Le thème portait sur l'alimentation durable et équilibrée.

Après un travail préparatoire sur l'équilibre alimentaire, la notion d'alimentation durable et le gaspillage alimentaire, les élèves rédigent une proposition de loi et découvrent le débat démocratique.

Pour les encourager et les aider dans la compréhension du rôle de législateur, le député Patrick Hetzel est venu à leur rencontre répondant à leurs nombreuses questions.



Pour suivre mon activité, inscrivez-vous à ma newsletter sur www.patrick-hetzel.fr

Etat d'urgence sanitaire : santé, économie et libertés publiques malmenées

Depuis le début de la crise, avec mes collègues parlementaires, nous avons revendiqué un droit de vigilance du Parlement qui examinait, pour la 5^e fois fin octobre, un texte sur l'état d'urgence. La crise sanitaire, personne ne la conteste, mais les mesures prises ne nécessitaient pas le recours à l'état d'urgence sanitaire permanent ! Le droit existant, notamment la loi du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire, aurait parfaitement pu en être le support juridique.

Rappelons-nous qu'en juillet 2020, le président Macron disait que tout avait été fait pour préparer le pays à une deuxième vague et que tout était prêt, la suite nous a démontré le contraire : cafouillages au sujet des masques, des équipements des soignants, des tests, des respirateurs, des vaccins, etc.

Voter l'état d'urgence et le faire sans permettre le contrôle parlementaire, c'est donner les pleins pouvoirs au gouvernement, c'est accepter cet état d'exception, c'est accepter une banalisation de cet état bien singulier

et attentatoire à un certain nombre de libertés publiques et individuelles.

Le gouvernement légifère par ordonnances pour prolonger, rétablir, adopter des mesures déjà prises !



Salariés du BTP et pause déjeuner

Cette méthode de gouvernance, de prise de décisions verticale, produit des situations intolérables par manque de discernement de la réalité du quotidien. A titre d'exemple, citons les conditions des salariés du BTP depuis la fermeture des restaurants, contraints de prendre un repas froid en extérieur dans des conditions climatiques hivernales ou entassés dans leur véhicule. Le secteur du BTP s'est mobilisé et avec mes collègues nous avons demandé au Premier ministre d'autoriser les préfets à prendre par arrêté des aménagements permettant aux salariés du bâtiment de bénéficier de commodités dans des lieux adaptés sur simple présentation de leur carte professionnelle. Prendre des mesures suppose d'envisager toutes leurs répercussions !

Il ne s'agit pas d'empêcher le gouvernement d'agir mais c'est un sujet essentiel qui touche à l'équilibre entre au moins trois aspects : la santé, l'économie et les libertés publiques, on ne saurait sacrifier l'un de ces aspects. Il s'agissait de donner les pouvoirs nécessaires au gouvernement, mais pas tous les pouvoirs et encore moins sans contrôle.



Entreprises, salariés, secteurs en difficulté : quels soutiens ?

Depuis le début de la pandémie, Patrick Hetzel est aux côtés de tous les acteurs de la vie économique et culturelle répondant aux nombreuses sollicitations de ceux de sa circonscription, relayant et interpellant le gouvernement pour pointer les manques, proposer des ajustements, des solutions :

- **Situation de tous les commerces.** Il y est plus facile de faire respecter les gestes barrières que dans les grandes surfaces où l'affluence est forte. Juridiquement, il y a là une forme de concurrence déloyale et de distorsion de concurrence.

- **Permettre aux auto-écoles d'accueillir les élèves** durant la période du reconfinement, dans le strict respect d'un protocole sanitaire. Patrick Hetzel a déposé une résolution dans ce sens.

- **Situation des chocolatiers et pâtisseries.** Parce qu'ils peuvent rester ouverts, ils ont très peu accès aux aides économiques mais leur activité dépend de moments de partage, de commandes pour des célébrations. Leur bilan économique est donc particulièrement catastrophique, beaucoup risquent de mettre la clé sous la porte.

- **Difficultés pour les professionnels des cafés, hôtels, restaurants et discothèques** qui enregistrent des pertes de chiffre d'affaires que les dispositifs de soutien ne parviennent pas à compenser. Patrick Hetzel a regretté que le gouvernement ait écarté les propositions de création d'un fonds, susceptible de prendre en charge 30% des pertes d'exploitation des professionnels ; il a proposé une exonération totale des charges sociales et une réouverture de ces établissements quitte à renforcer les protocoles sanitaires. Parmi les mesures demandées : la transformation du Prêt Garanti par l'Etat en crédit d'impôt et une fiscalité adaptée pour les amortissements et provisions qui pourraient permettre l'investissement, accélérateur de croissance, générant emplois et TVA.

- **Difficultés de la filière des brasseurs, des producteurs de cidre et des distributeurs de boissons.** Depuis mars 2020, son activité est chaotique du fait de la fermeture des bars, bistros et restaurants. Elle subit en cascade des annulations dans le secteur événementiel et affiche des pertes de chiffre d'affaires colossales pouvant aller jusqu'à 70% en 2020. Malgré les annonces gouvernementales, un grand nombre d'aides n'est pas accessible à ce secteur du fait de décrets fourmillant de critères rédhibitoires.

- **Situation alarmante de la filière de l'événementiel** professionnel et la nécessité de mettre en place un plan de soutien massif.

- **La culture représente elle aussi tout un pan de l'activité économique** de notre pays. Il est incompréhensible de laisser circuler des métros et des trains parfois surchargés, d'encourager à aller consommer dans les grandes surfaces d'un côté, et de refuser la réouverture des cinémas ou des théâtres en laissant un siège sur deux de libre, au sein du public, de l'autre.

Alerter, relayer et aussi force de propositions

Patrick Hetzel a déposé une résolution pour annuler le paiement de la cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) pour l'année 2020 en raison de la COVID-19 et du re-confinement.

Il a cosigné une proposition de loi qui autoriserait les communes et intercommunalités à aider financièrement les entreprises en difficulté à régler leurs loyers pendant l'état d'urgence sanitaire.

Patrick Hetzel s'est également associé à la proposition de résolution qui a pour objectif d'inciter les compagnies d'assurances à davantage soutenir les secteurs impactés par la crise de la COVID-19.



Visite de l'entreprise Agriplas-Sotralentz Packaging le 15 mars 2021.

Euthanasie : changer la loi c'est franchir une ligne rouge

Depuis un an, personnel de santé, pompiers, forces de l'ordre se battent et s'exposent pour sauver des vies. Depuis un an, nos concitoyens acceptent de voir leurs libertés mises entre parenthèses. Depuis un an, pour sortir au plus vite de cette ambiance mortifère, nous avons sacrifié nos activités économiques, sociales et culturelles. Nous déplorons la perte quotidienne de 250 personnes.

C'est pourtant le moment que choisissent des députés pour revendiquer la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté. Initiative étrange, incongrue, provocatrice et méprisante pour tous ceux qui se battent chaque jour pour sauver des vies et s'engager au service des plus vulnérables d'entre nous. Cette initiative copie la législation belge avec des règles qui, sur de nombreux points, vont même au-delà de la législation d'Outre-Québécois.

Ce texte, en recourant à l'expression d'« assistance médicalisée à mourir », se refuse à employer les mots d'euthanasie et de suicide assisté. Il est d'une grande imprécision sur les modalités de la procédure, alors que celles-ci sont les garanties constitutionnelles d'une liberté personnelle, le droit à la vie.

Nous avons la chance d'avoir un modèle de

protection sociale de la santé en France qui met le patient au centre de son projet. L'euthanasie casserait tout cet édifice. Au-delà des dérives observées en Belgique, la légalisation de l'euthanasie ne répond nullement au sentiment d'abandon des patients en fin de vie, ni à leur isolement. Une aide active à mourir entraînerait un bouleversement majeur dans la relation au soin. Les partisans de l'euthanasie et du suicide assisté partent du postulat que la solution à la



souffrance est la mort. Ils ont la vision théorique d'un être abstrait, maître de son destin, alors que la pandémie nous invite à l'humilité et que le patient par nature est vulnérable, ambivalent et influençable. Par ailleurs, les défenseurs de l'euthanasie avancent que les Etats n'ayant pas légalisé l'euthanasie seraient en retard par rapport à une avant-garde européenne incarnée par le

Benelux. Le raisonnement est spécieux, chaque pays agissant avec ses convictions, sa culture et ses valeurs. Pour autant, il faut admettre la réalité du mal mourir dans notre société et offrir des réponses à ceux qui appréhendent une fin de vie dans la souffrance.

S'il faut se réjouir de l'annonce d'un nouveau plan de soins palliatifs par le ministre de la santé, celle-ci survient après deux ans d'inaction. Les lois de 2005 et 2016 ont accru les droits des malades en fin de vie mais tout reste à faire pour mieux diffuser la culture palliative par un gros effort de formation afin d'adapter la culture médicale aux enjeux de la fin de vie. Par rapport à la médecine qui guérit, la médecine palliative est moins bien considérée, aussi faut-il revoir notre système de financement de la santé, en privilégiant la prise en charge globale du malade plutôt que le seul traitement de sa maladie. Assurer une égale répartition entre les structures hospitalières et les soins à domicile sur tout le territoire constitue enfin une priorité.

C'est dans ces trois directions exigeantes qu'il faut s'engager, de préférence à une voie hasardeuse dont on connaît désormais tous les risques, aboutissant à 12 000 euthanasies par an, si on transpose à la France les pratiques suivies en Flandre.

Vaccination : "peut mieux faire"

Après le manque de masques puis le défaut de tests, le retard pris dans la distribution des doses de vaccin de notre pays pèse à nouveau sur l'efficacité de la réponse française. Les parlementaires alsaciens Les Républicains ont appelé le gouvernement à travailler en transparence et en confiance avec les collectivités locales et leurs élus, qui ont largement démontré leur sens des responsabilités et la pertinence de leur action depuis le début de la crise.

Alors que la campagne de vaccination est un modèle de désorganisation, plus grave encore, l'Institut Pasteur et Sanofi annonçaient ne plus être dans la course sur un projet de vaccin contre la Covid. Et comme si tout cela ne suffisait pas, l'entreprise française Valneva à Nantes, produit un vaccin COVID-19 pour nos voisins anglais plutôt que pour la France parce que notre gouvernement n'a même pas eu l'idée de commander directement des vaccins à cette entreprise française.

La crise sanitaire accentue encore cette absence abyssale de politique de recherche mais elle révèle davantage les inégalités territoriales notamment dans l'organisation de la campagne de vaccination.

Avec les élus, le député Patrick Hetzel interpellait en février l'ARS et la



Le centre de vaccination de Drulingen.

Préfète sur l'impérieuse nécessité d'ouvrir des centres de vaccination plus nombreux, notamment à Drulingen et à Ingwiller. Toutes les garanties étaient portées à la connaissance de l'ARS mais il aura fallu attendre plus d'un mois pour obtenir l'autorisation d'ouverture de ces centres et encore 15 jours supplémentaires pour leur ouverture.

Maladie de Lyme : quelles perspectives ?

En septembre 2020, Patrick Hetzel cosignait une proposition de résolution pour un plan de recherche national. Objectif : mieux prendre en charge les personnes qui souffrent de la maladie de Lyme. A ce jour, les financements destinés à étudier la chronicité de Lyme n'ont toujours pas été acceptés. Pourtant, le nombre de personnes atteintes par la maladie de Lyme n'a cessé de croître ces dernières années et a doublé en moins de dix ans.

Ces recherches devraient inclure l'ensemble des pathogènes et maladies transmissibles par les tiques d'où l'intérêt de lancer un plan de recherche national pour définir précisément ce qu'est la forme sévère ou chronique de chaque maladie vectorielle à tiques.

Créer une Agence Nationale de Recherche sur les Maladies Vectorielles à Tiques

En parallèle Patrick Hetzel cosignait également une proposition de loi "portant création d'une Agence Nationale de Recherche sur les Maladies Vectorielles à Tiques" (ANRMVT) pour coordonner un véritable programme de recherche sur la maladie de Lyme et d'y affecter des moyens à la hauteur des enjeux de santé publique. Mal diagnostiquée, la prise en charge de cette affection divise le monde médical : les malades, désemparés et en errance diagnostique et thérapeutique, ne savent plus vers qui se tourner.

Pourtant la présentation du rapport d'information sur le financement et l'efficacité de la lutte contre la maladie de Lyme en mars 2021 révèle que ce plan de lutte gouvernemental de 2016 n'a pas porté ses fruits ! Vigilant et attentif sur la poursuite des moyens mis en œuvre, Patrick Hetzel pointe l'absence de consensus sur les recommandations médicales pour diagnostiquer et soigner la maladie et déplore que les crédits restent insuffisants pour financer la recherche qu'elle soit fondamentale, appliquée ou clinique.

Quant à la vaccination, Patrick Hetzel rappelle que la France a la chance de compter sur son territoire une entreprise de pointe, Valneva, qui démarre d'ailleurs aussi la fabrication d'un vaccin contre la Covid-19 mais qui sera livré à la Grande-Bretagne. Cette entreprise est en phase 2 pour l'élaboration d'un vaccin contre la maladie de Lyme et le député Hetzel s'interroge : Comment pouvons-nous être sûrs que cette fois-ci nos concitoyens seront parmi les premiers à bénéficier d'un vaccin contre la maladie de Lyme ?

Il est temps d'apporter aux dizaines de milliers de malades des réponses concrètes et la perspective de solutions !

La loi "Respect des Principes de la République" rate hélas sa cible

Initialement, le projet de loi confortant le respect des principes de la République visait à lutter contre le séparatisme et les atteintes à la citoyenneté. Son objectif était d'apporter des réponses au repli communautaire et au développement de l'islamisme radical, en renforçant le respect des principes républicains, en modifiant les lois sur les cultes et en donnant davantage de moyens d'agir contre ceux qui veulent déstabiliser la République.

Ce projet de loi est une occasion manquée dans la lutte que doit engager notre pays contre l'islam radical. Plutôt que de s'attaquer à une pensée politique qui menace les fondements de la République, le gouvernement a choisi la stratégie de la punition collective en restreignant les libertés de tous.

Patrick Hetzel aura défendu une centaine d'amendements portant principalement sur la réaffirmation du principe de respect des libertés fondamentales telles que garanties par la Constitution : suppression d'un dispositif gouvernemental qui conduit à inverser la charge de la preuve pour des responsables associatifs (à titre d'exemple, les associations pourront se voir imputer des agissements commis par leurs membres, agissant en cette qualité, ou des agissements directement liés à leurs activités), défense de la liberté de l'instruction en famille qui ne peut en aucun cas être soumise à autorisation préalable, consolidation de la liberté pédagogique, liberté des cultes ou encore préservation du droit local d'Alsace-Moselle.

Au final, ce texte de loi rate sa cible ! Il crée des problèmes là où il n'y en avait pas et ne parvient pas à régler le problème fondamental : la lutte efficace contre l'islamisme radical. Le 16 février 2021, l'Assemblée nationale adoptait en 1ère lecture ce projet de loi.

Qu'en est-il du droit des cultes et du droit local ?

Avec les députés Les Républicains d'Alsace, Patrick Hetzel a voté en responsabilité contre le projet de loi confortant le respect des principes de la République. Il dénonçait le rejet en bloc de leurs amendements visant à préserver le droit local estimant que pour l'exercice des cultes en Alsace-Moselle, ce texte constitue une régression.

Notre droit local, loin de menacer la République, est non seulement une richesse héritée de notre histoire singulière mais aussi une législation spécifique de notre territoire qui régit de nombreux aspects de la vie économique, sociale, associative, culturelle et religieuse. Dans le cadre de l'examen du projet de loi confortant le respect des principes de la République, les députés Les Républicains d'Alsace et de Moselle affirmaient leur attachement :

- à la préservation et à la sécurisation

du droit local des cultes en refusant l'introduction de la loi de 1905 dans notre droit local,

- à la définition précise des nouvelles associations cultuelles de droit local au contrôle renforcé,
- à l'extension aux établissements publics du culte des associations cultuelles en matière de gestion patrimoniale,
- à la préservation d'un modèle social alsacien, plus qu'ailleurs construit autour de la vie associative dans les villages.

Profondément attaché à notre territoire et aux spécificités qui font sa richesse, Patrick Hetzel et les députés LR alsaciens avaient mené un vrai travail collectif au service de l'Alsace notamment lors de la discussion de l'article 31 relatif au droit local des cultes.



A l'Assemblée nationale

Depuis mon dernier journal à l'automne 2020, mon travail législatif s'est poursuivi, intense et sur tous les fronts. En voici quelques exemples :

Mes questions écrites :

- Attribution du vaccin contre la grippe aux aidants familiaux
- Quotidien de l'entourage des personnes vivant avec des troubles psychiques
- Prise en charge du glaucome
- Modification des conditions d'éligibilité pour bénéficier du dispositif "MaPrimeRénov"
- Aménagement du calendrier du baccalauréat 2021
- Contrainte du port du masque dès l'âge de 6 ans à l'école
- Nécessité de consolider la place de la médiation dans notre pays

Mes propositions de résolution :

- tendant à maintenir la particularité des Chambres de métiers de droit local d'Alsace et de Moselle
- invitant le Gouvernement à faire de l'accident vasculaire cérébral une grande priorité nationale

Mes rapports :

- Rapport du budget Justice dans le cadre de la loi de finances pour 2021
- Rapport tendant à instituer une carte Vitale biométrique pour lutter contre la fraude aux cartes vitales

Mes courriers à différents ministères :

- au Premier ministre pour relayer les préoccupations des associations d'aide et services à la personne qui interviennent dans le secteur social et médico-social à but non lucratif (cosigné par 56 députés LR)
- au ministre de l'économie pour soulever les préoccupations des buralistes pour lutter contre la contrebande de tabac (cosigné par 29 députés LR)

Presse et médias :

- reportage de la chaîne M6 sur les conclusions du rapport de la commission d'enquête, dont j'étais le président, concernant les fraudes aux prestations sociales
- Tribune au Figaro pour demander le report de l'examen du projet de loi bioéthique à la fin de l'état d'urgence sanitaire (cosignée par 77 députés et sénateurs dont les présidents de groupe de l'Assemblée nationale et du Sénat).

Formations supérieures sur le territoire

Depuis de longues années, les élus se battent pour instaurer des formations post-bac sur leur territoire, au plus près des entreprises.

Cette année encore, l'offre s'est élargie. Après l'ouverture, en septembre dernier d'un BTS Développement et animation des territoires ruraux dans l'enseignement agricole à Bouxwiller, deux nouveaux BTS sont proposés à la rentrée prochaine au Lycée de Sarre Union : BTS Maintenance des Systèmes et BTS Conception et Réalisation en Chaudronnerie Industrielle. Ces

formations s'inscrivent dans la continuité des formations Bac professionnel lancées dès 2019 en partenariat avec les entreprises locales dans le cadre du dispositif "Invente ton Avenir".

Un autre projet important pour l'attractivité du territoire se met en place à Saverne. Le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) s'installera dans l'aile nord du Château des Rohan, avec pour objectif de donner aux jeunes qui ont quitté le système scolaire avec un Bac, la possibilité d'acquérir des compétences professionnelles et les codes du vivre ensemble pour réussir leur entrée dans le monde du travail.

La palette des formations supérieures s'enrichit régulièrement et s'adapte parfaitement aux besoins de nos entreprises. Elle permet à nos jeunes de profiter d'une offre pédagogique de proximité et trouver ainsi plus facilement un emploi sur place.



Eliane KREMER,
Suppléante du député
Adjointe au Maire de Saverne



Pour suivre mon activité, inscrivez-vous à ma newsletter sur www.patrick-hetzel.fr



Patrick HETZEL
Député du Bas-Rhin
Eliane KREMER, suppléante

Patrick Hetzel @patrickhetzel

Permanences parlementaires

- 9 rue de la Gare 67700 SAVERNE - Tél. 03 88 91 25 88
 - 14 rue de Phalsbourg 67260 SARRE-UNION - Tél. 03 88 00 60 08
- Email : contact@patrick-hetzel.fr - Site : www.patrick-hetzel.fr

Directeur de la publication : Patrick HETZEL

Impression : Imp. Scheuer - Drulingen

Dépôt légal : Avril-Mai 2021 • ISSN 2274-7338

Crédits photos : ©Assemblée nationale, Adobe stock